

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016**

**DELIBERATION N°BC/2016.00053**

**REALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL DE 99 LOTS « LE PLEIN SOLEIL » SUR LA COMMUNE DE LA RICAMARIE - MARCHE PASSE AVEC LE GROUPEMENT MOULIN TRAVAUX PUBLICS CARRIERES/BOUCHARDON - MARCHE N°2013ASRI179 - AVENANT N°3**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 05 février 2016

Nombre de membres en exercice : 51  
Nombre de présents : 43  
Nombre de pouvoirs : 0  
Nombre de voix : 43

Délibération affichée le : 19 février 2016

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Paul CELLE, M. Marc FAURE, M. Daniel JACQUEMET, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 19 février 2016**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20151222-D20160005310-DE

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER 2016**

### **REALISATION D'UN LOTISSEMENT COMMUNAL DE 99 LOTS « LE PLEIN SOLEIL » SUR LA COMMUNE DE LA RICAMARIE - MARCHE PASSE AVEC LE GROUPEMENT MOULIN TRAVAUX PUBLICS CARRIERES/BOUCHARDON - MARCHE N°2013ASRI179 - AVENANT N°3**

Afin d'effectuer les travaux nécessaires à la réalisation d'un lotissement de 99 lots, « Le Plein Soleil » sur la commune de La Ricamarie, Saint-Etienne Métropole et la commune de La Ricamarie ont décidé de constituer un groupement de commande permettant le lancement d'une consultation ayant pour objectif de trouver un prestataire commun.

A l'issue de cette consultation, Saint-Etienne Métropole, le 21 mai 2013, a notifié, au groupement Moulin Travaux Publics – Carrières/Bouchardon (Moulin Travaux Publics – Carrières mandataire), un marché relatif à la part assainissement des travaux nécessaires à la réalisation de ce lotissement pour un montant initial de 453 631,00 € HT

Le marché a déjà fait l'objet de deux avenants, en 2013 et en 2014, pour entériner des travaux de viabilisation supplémentaires passant ainsi à 524 511,48 € HT.

En cours d'exécution des travaux, il est apparu nécessaire d'augmenter les quantités de certains matériaux. En effet, une parcelle du tènement, située juste à côté du Puits des Combes initialement réservée pour de l'habitat groupé a été divisée pour créer 5 nouveaux lots en construction libre. La viabilisation de ces parcelles a nécessité des travaux complémentaires (créations de branchement indépendants en Eaux Usées et Eaux Pluviales pour chaque nouveau lot).

Les prix existants du bordereau ont été appliqués aux nouvelles quantités mises en œuvre.

Le montant de la tranche ferme du marché connaît, du fait de ce troisième avenant, une nouvelle augmentation de 15 392,00 € HT.

Le montant estimé du marché passe, avec cet avenant n°3, à 539 903,48 € HT, soit une augmentation de 19,02 % par rapport au montant initial du marché.

Cette dépense supplémentaire fera l'objet d'une recette dans le cadre de la convention relative au versement de la participation pour le financement des voiries et réseaux (PVR) passée avec la commune de La Ricamarie le 08 novembre 2012 qui sera réajustée par avenant en fonction du montant des travaux réellement exécutés.

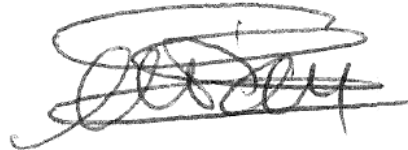
Le marché initial ayant fait l'objet d'une délibération au Bureau au vu de son montant, il revient au Bureau de Saint-Etienne Métropole d'autoriser la signature de l'avenant à intervenir.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la passation d'un avenant n°3 au marché n°2013ASRI179 ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°3 au marché n°2013ASRI179 conclu avec le groupement Moulin Travaux Publics – Carrières/Bouchardon portant le montant du marché à 539 903,48 € HT.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**